

Maisons-Alfort, le 3 décembre 2021

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande de changement mineur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides HCL FAMILY A à base d'acide chlorhydrique, de la société Reckitt Benckiser France SAS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changements mineur pour la famille de produits biocides HCL FAMILY A de la société Reckitt Benckiser France SAS dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

La famille de produits biocides HCL FAMILY A est un type de produit ¹ à base de 9,0 % d'acide chlorhydrique². Les produits se présentent sous la forme d'un liquide prêt à l'emploi destiné à la désinfection de surface de la cuvette des toilettes pour une utilisation par des professionnels et le grand public.

La demande de changement mineur porte sur un changement des instructions d'usages.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par la Lettonie, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

² Directive 2012/16/UE de la Commission du 10 mai 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'acide chlorhydrique en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D’EVALUATION

Les produits biocides de la famille HCL FAMILY ont été évalués par la Lettonie. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴. Une procédure liée à l'article 36 du Règlement (UE) n° 528/2012 est en cours.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités lettones et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L’EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE / EFFICACITE / RESISTANCE / RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE / RISQUE VIA L’ALIMENTATION / RISQUE POUR L’ENVIRONNEMENT

Les nouvelles instruction d'usage revendiquées dans le cadre de cette demande de changement mineur ne sont pas de nature à modifier l'évaluation de la famille de produits biocides HCL FAMILY A. En conséquence, les évaluations relatives à la physico-chimie, l'efficacité et la résistance, au risque via l'alimentation, pour la santé humaine et pour l'environnement n'ont pas été revues. Pour ces sections, les conclusions de l'autorisation de mise à disposition sur le marché en vigueur à ce jour sont inchangées.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la modification revendiquée dans le cadre du changement mineur de la famille de produits biocides HCL FAMILY A a été démontrée.

Les conditions d'emploi sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Les modifications apportées par la demande de changement mineur sont indiquées en italique.

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	HCL FAMILY A
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP02
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	RB HYGIENE HOME FRANCE SAS
	Adresse	38, RUE VICTOR BASCH 91300 MASSY FRANCE
Numéro de demande		
Type de demande	Demande de changement mineur.	
Numéro d'autorisation	FR-2016-1003	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	RECKITT BENCKISER (UK) LTD
Adresse du fabricant	SINFIN LANE DE24 9GG DERBY ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	SINFIN LANE DE24 9GG DERBY ROYAUME-UNI

Nom du fabricant	RECKITT BENCKISER PRODUCTION (POLAND) SP Z.O.O.
Adresse du fabricant	UI OKUNIN 1 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI POLOGNE
Emplacement des sites de fabrication	UI OKUNIN 1 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI POLOGNE

Nom du fabricant	P.P.H.U. TRANS-CHEM
Adresse du fabricant	UL. PRZEMYSLOWA 5 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI POLOGNE
Emplacement des sites de fabrication	UL. PRZEMYSLOWA 5 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI POLOGNE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	INEOS CHLOR LIMITED
Adresse du fabricant	SOUTH PARADE, PO BOX 9 WA7 4JE RUNCORN ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	SOUTH PARADE, PO BOX 9 WA7 4JE RUNCORN ROYAUME-UNI

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	CARL BOSCH STR. 38, LUDWIGSHAFEN AM RHEIN, RHEINLAND PFALZ 67056 LUDWIGSHAFEN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	CARL BOSCH STR. 38, LUDWIGSHAFEN AM RHEIN, RHEINLAND PFALZ 67056 LUDWIGSHAFEN ALLEMAGNE

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	PCC ROKITA SA
Adresse du fabricant	UL. SIENKIEWICZA 4 56-120 BRZEG DOLNY POLOGNE
Emplacement des sites de fabrication	UL. SIENKIEWICZA 4 56-120 BRZEG DOLNY POLOGNE

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	BRENNTAG POLSKA SP. Z.O.O.
Adresse du fabricant	UL. J. BEMA 21 47-224 KEDZIERZYN-KOZLE POLOGNE

Emplacement des sites de fabrication	UL. J. BEMA 21 47-224 KEDZIERZYN-KOZLE POLOGNE
---	--

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	INDUSTRIAL CHEMICALS LIMITED
Adresse du fabricant	HOGG LANE, GRAYS, ESSEX RM175DU GRAYS ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	STONENESS ROAD, WEST THURROCK, GRAYS, ESSEX RM20 3AG GRAYS ROYAUME-UNI

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	BORREGAARD AS
Adresse du fabricant	PO BOX 162 N-1071 SARPSBORG NORVEGE
Emplacement des sites de fabrication	GARDSGATA 20, C PORT 1721 SARPSBORG NORVEGE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00	9,00
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant	8030-78-2	232-447-4	0,00	0,425
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant	61791-44-4	263-177-5	0,00	1,485

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

Partie II. - Deuxième niveau d'information des Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Désinfection des cuvettes des toilettes
-----------------------	---

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
----------------------------	--

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00	9,00
Tallow Trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant ⁵	8030-78-2	232-447-4	0,00	0,425
Bis (2-hydroxyethyl) Tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'- iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant ¹	61791-44-4	263-177-5	0,00	1,485

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

⁵ Formulants ou substances non-actives, dont la connaissance est essentielle à l'utilisation du produit. Dans le RCP qui sera diffusé, cette information sera limitée au noms des formulants

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corrosion cutanée catégorie 1B. Corrosif pour les métaux catégorie 1. Toxicité aquatique chronique de catégorie 3.
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de la portée des enfants. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver... soigneusement après manipulation. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette). P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection de surface pour les cuvettes de toilettes - utilisateurs professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection de surface pour les cuvettes des toilettes.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, incluant les spores Levures et champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Nettoyant désinfectant des cuvettes de toilettes.
Méthode(s) d'application	Le produit est appliqué sans dilution directement par l'utilisateur grâce à l'embout d'application qui doit être placé directement sous le rebord de la cuvette des toilettes. Aucun nettoyage préalable à l'application n'est nécessaire.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose : 80 mL/cuvette. Temps de contact : 60 minutes. La fréquence d'application n'est pas restreinte. Appliquer autant de fois que nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en HDPE : 500 mL, 680 mL, 750 mL, 900 mL, 1000 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection de surface pour les cuvettes de toilettes - utilisateurs non professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection de surface pour les cuvettes des toilettes.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, incluant les spores Levures et champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Nettoyant désinfectant des cuvettes de toilettes.
Méthode(s) d'application	Le produit est appliqué sans dilution directement par l'utilisateur grâce à l'embout d'application qui doit être placé directement sous le rebord de la cuvette des toilettes. Aucun nettoyage préalable à l'application n'est nécessaire.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose : 80 mL/cuvette. Temps de contact : 60 minutes. La fréquence d'application n'est pas restreinte. Appliquer autant de fois que nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en HDPE : 500 mL, 680 mL, 750 mL, 900 mL, 1000 mL.

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Les surfactants et/ou co-surfactants doivent être présents dans le produit à une teneur suffisante pour que les fonctions nettoyantes et désinfectantes des produits soient respectées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Lever le siège des toilettes et diriger soigneusement l'embout sous le rebord de la cuvette.
- Presser et appliquer lentement tout autour de l'intérieur pour couvrir la cuvette entièrement.
- Pour un nettoyage optimal, laisser agir pendant 10 minutes, *puis tirer la chasse d'eau*.
- Pour désinfecter, laisser agir 60 minutes, rincer, brosser et tirer la chasse d'eau.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Le produit étant incompatible avec l'utilisation d'autres produits, il doit être mentionné sur l'étiquette : « Ne doit pas être utilisé avec de la javel liquide ou tout autre produit de nettoyage ».
- Le port de gant est recommandé.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : Rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : Sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contrôle des déversements accidentels :
 - Petits déversements : diluer avec de l'eau et essuyer, ou absorber avec un matériau inerte. Tout matériel contaminé doit être éliminé comme déchets dangereux.
 - Grands déversements : contenir et recueillir pour élimination. L'élimination du produit devra à tout moment respecter la législation sur l'élimination des déchets ainsi que les exigences des réglementations locales.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Produit :

- Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ce produit et son contenant doivent être éliminés d'une manière sûre selon la législation sur l'élimination des déchets en vigueur et conformément aux exigences des autorités locales.
- Catalogue européen des déchets (EWC) de code de déchets 20 01 29 : Détergents contenant des substances dangereuses.

Conditionnement :

- La génération de déchets devrait être évitée ou réduite autant que possible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre. L'élimination de cet emballage doit à tout moment se conformer à la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales.
- Catalogue européen des déchets (EWC) de code de déchets 15 01 10 : Résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses.
- Précautions particulières : Toute élimination doit se conformer à la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales. Emballages et contenants à recycler seulement si complètement vidés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver dans l'emballage d'origine protégé des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles et de la nourriture et des boissons.
- Séparer des alcalis. Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale.
- Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
- Durée de stockage : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III. - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	HARPIC POWERPLUS GEL NETTOYANT SURPUISSANT ORIGINAL				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant	8030-78-2	232-447-4	0,425
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant	61791-44-4	263-177-5	1,485

Nom commercial	HARPIC POWERPLUS GEL NETTOYANT SURPUISSANT DESINFECTANT				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant	8030-78-2	232-447-4	0,425
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant	61791-44-4	263-177-5	1,485

Nom commercial	HARPIC PROTECTION ANTI TACHE ORIGINAL HARPIC HYGIENE LONGUE DUREE DETARTRANT				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant	8030-78-2	232-447-4	0,345
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant	61791-44-4	263-177-5	1,208

Anses – n° BC-UQ069200-23
HCL FAMILY A

Nom commercial	HARPIC PROTECTION ANTI TACHE EXPLOSION MARINE HARPIC HYGIENE LONGUE DUREE FRAICHEUR OCEANE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant	8030-78-2	232-447-4	0,345
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant	61791-44-4	263-177-5	1,208

Nom commercial	HARPIC PRO NETTOYANT WC ULTRA PUISSANT				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant	8030-78-2	232-447-4	0,345
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant	61791-44-4	263-177-5	1,208